

**COMITÉ CONSULTATIF  
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS  
ET  
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2011-2012 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 9 janvier 2012 à 19h15, à la salle Des Lys.

<b>Représentants des parents</b>		<b>Présence</b>	<b>Absence</b>
M <sup>mes</sup> Julie Drouin	Présidente	X	
Lise Morissette	Vice présidente	X	
Isabelle Poisson	Trésorière	X	
Carmen Poulin	Rep. Com. parents substitu	X	
Isabelle Tardif	Membre	X	
Isabelle Lamoureux	Membre	X	
Wilma Machado	Membre		X
Chantale Tétreault	Membre		X
Nathalie Nicopoulos	Membre		X
Nancy Valiquette	Membre		X
Natacha Garcia	Membre	X	
Laurence Tois	Membre		X
Line Bourgault	Membre		X
Rezkia Robai	Membre		X
MM. Laurent Pellerin	Rep. Comité de parents	X	
Rachid Hacherouf	Membre	X	
Benoit Lapointe	Membre	X	
Daniel Philippe	Membre		X
<b>Représentants de la communauté</b>			
M <sup>me</sup> Sophie Surprenant	Travailleuse sociale	X	
M. Bertrand Legault	Représentant OPHQ	X	
<b>Représentant des directions d'école</b>			
M Serge Caron		X	
<b>Représentante des enseignants</b>			
M <sup>me</sup> Jocelyne Veilleux			X
<b>Représentante des professionnels</b>			
M <sup>me</sup> Stéphanie Brosseau		X	
<b>Représentante du personnel de soutien</b>			
M <sup>me</sup> Joanne Lapierre		X	
<b>Services des ressources éducatives</b>			
M <sup>me</sup> Marie France Martinoli	Directrice adjointe	X	

- + Mme Colette Larose (commissaire)
- + Evelyne Claire (parent)
- + Béatrice Perron (ARATED)

### **1. Constatation du quorum**

Madame Julie Drouin constate le quorum à 19h23.

### **2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente**

La présidente ouvre l'assemblée à 19h23.

M<sup>me</sup> Drouin présente à l'assemblée deux publications qui peuvent intéresser les parents et intervenants d'enfants EHDAA :

- Musique D'autiste d'Antoine Oullette aux éditions Triptyque
- Guide Info parent de l'Hôpital Ste-Justine

La présidente souhaite la bienvenue à Béatrice Perron de l'Association régionale de l'autisme et trouble envahissant du développement (ARATED) qui se joint à l'assemblée à titre de représentante d'un organisme communautaire.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Monsieur Laurent Pellerin et appuyé par Madame Julie Drouin.

Aucun sujet divers n'est ajouté à l'ordre du jour.

### **4. Parole au public**

M<sup>me</sup> Colette Larose qui est commissaire à la CSMV remercie des membres du comité EHDAA pour leur implication et mentionne l'intérêt du conseil des commissaires pour les recommandations du comité EHDAA.

### **5. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2011**

L'adoption du procès-verbal est reportée au 6 février 2012 puisque des modifications doivent être apportées au point #6, 8 et 11.

#### **5.1 Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2011**

M<sup>me</sup> Drouin informe l'assemblée du nouveau libellé du point 10 au procès-verbal du 19 septembre 2011.

L'adoption du procès-verbal est proposée par M<sup>me</sup> Lamoureux et est secondée par M. Hacherouf.

## **6. Budget du comité EHDAA 2011-2012**

M<sup>me</sup> Martinoli explique au comité que le budget est de \$4 500 moins les dépenses totalisant \$594.03 présentées tardivement en juin dernier et qui seront imputées au budget 2011-2012. Il reste donc un budget de \$3 905.97 pour l'exercice financier 2011-2012.

M<sup>me</sup> Martinoli distribue une copie du budget à la présidente et à la trésorière du comité.

## **7. Lignes directrices sur l'intégration**

M<sup>me</sup> Martinoli distribue un document du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) intitulé « Pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » et passe en revue les principaux points.

Il en ressort que la majorité des directives sont plutôt vagues et que la définition de « contraintes excessives » mentionnée au point 2 de la section « Les lignes directrices », est imprécise et peut laisser une certaine discrétion aux écoles quant à son interprétation.

M. Legault suggère de clarifier et quantifier la notion de « coûts exorbitants et déraisonnables » mentionnée dans cette même section du document.

M<sup>me</sup> Tardif demande si une grille existe afin de guider les directions d'école dans l'évaluation d'un élève pour une intégration scolaire. M<sup>me</sup> Martinoli explique que les évaluations des besoins des élèves se font cas par cas.

M. Caron mentionne que le succès d'un élève passe souvent par une collaboration étroite entre les parents, les enseignants, la direction d'école et les professionnels de l'école.

M<sup>me</sup> Béatrice Perron souligne que l'accent doit également être mis sur la formation des enseignants au niveau de la connaissance des différents types d'handicaps et de difficultés d'apprentissage et sur les interventions et interactions recommandées.

De même, la compréhension du milieu et la continuité des services peut contribuer grandement à la réussite d'un élève.

Le chantier EHDAA sert à encadrer et à préciser l'application des lignes directrices de l'intégration scolaire des élèves EHDAA.

## **8. Pause**

## 9. Service de surveillance au secondaire Régie interne du comité ÉHDAA

M. Legault nous présente deux résolutions.

### 1<sup>ère</sup> proposition

#### **Proposition d'appui pour le développement d'un service de surveillance au secondaire à la Commission scolaire Marie-Victorin**

- Considérant qu'il existe des services de garde en milieu scolaire pour les élèves jusqu'à ce qu'ils terminent le niveau primaire;
- Considérant que plusieurs élèves handicapés ne peuvent demeurer seuls à la maison, même lorsqu'ils sont à l'école secondaire;
- Considérant que la Maison Bétournay offre ce service aux élèves de la Commission scolaire Marie Victorin;
- Considérant que la Maison Bétournay souhaite conclure un partenariat afin de rendre le service de surveillance plus accessible;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morissette et appuyé par M<sup>me</sup> Joanne Lapierre d'adopter la résolution suivante :

*Le comité EHDAA de la Commission scolaire Marie Victorin appuie la démarche entreprise par la Maison Bétournay visant à conclure un partenariat pour la mise sur pied d'un service de surveillance accessible aux élèves handicapés;*

*Le comité EHDAA appuie la démarche de sondage prévue lors de la rencontre entre la CSMV, l'OPHQ et la Maison Bétournay, afin d'évaluer le besoin de mettre sur pied un service de surveillance ;*

*Le comité EHDAA demande à la Commission scolaire Marie Victorin d'apporter son soutien au projet de la Maison Bétournay. À cette fin, la Commission scolaire pourrait, notamment, aider dans les communications avec les parents d'élèves handicapés, à participer à un comité de mise sur pied et de suivi, à fournir des locaux et des ressources matérielles et par tout autre moyen nécessaires à la mise sur pied d'un service de surveillance.*

## 2<sup>ème</sup> proposition

### **Proposition d'appui pour la mise en place d'un programme de financement des services de surveillance au secondaire au Québec**

- Considérant qu'il existe des services de garde en milieu scolaire pour les élèves jusqu'à ce qu'ils terminent le niveau primaire;
- Considérant que ces services reçoivent un financement gouvernemental;
- Considérant que plusieurs élèves handicapés ne peuvent demeurer seuls à la maison, même lorsqu'ils sont à l'école secondaire et qu'il n'existe aucun financement récurrent pour ce genre de service;
- Considérant qu'il existe une coalition pour la mise en place d'un programme de financement récurrent pour les services de surveillance;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Natacha Garcia et appuyé par M. Rachid Hacherouf d'adopter la résolution suivante :

*Le comité EHDAA de la Commission scolaire Marie Victorin appuie la démarche entreprise par la coalition des services de surveillance demandant au Gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement des services de surveillance avant et après l'école pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans.;*

*Le comité EHDAA reconnaît également que la responsabilité d'organiser les services de surveillance devrait être donnée aux écoles qui pourraient décider de conclure des partenariats avec des organismes communautaires.*

M<sup>me</sup> Lamoureux et M<sup>me</sup> Surprenant mentionnent également qu'un problème de disponibilité de place en service de garde est aussi présent au primaire pour certains enfants EHDAA.

Il est demandé que le comité d'informe sur ce problème et sur les services offerts à cette clientèle.

#### **10. Régie interne du comité EHDAA**

Les modifications apportées au document sont présentées aux membres.  
Deux modifications doivent être présentées au conseil des commissaires soit :

- L'ajout de l'organisme ARATED et de sa représentante Madame Béatrice Perron
- Demande d'élimination de la mention de la nomination du représentant des organismes au comité.

Les demandes de modifications à la régie interne sont proposées par Madame Julie Drouin et secondées par Madame Isabelle Poisson.

### **11. Parole au responsable du comité de parents**

- 37<sup>e</sup> Congrès annuel de l'AQETA les 21, 22 et 23 mars 2012
  - Les membres suivants assisteront à ce congrès :
    - Mme Isabelle Tardif
    - Mme Isabelle Poisson
    - Mme Lise Morissette
    - M. Rachid Hacherouf
- Congrès de la RIPPH en avril
  - Les membres suivants ont manifesté leur intérêt à assister à ce congrès :
    - Mme Julie Drouin
    - Mme Isabelle Poisson
    - Mme Lise Morissette
    - M. Laurent Pellerin

### **12. Parole aux membres**

- Monsieur Pellerin informe les membres de l'existence d'un programme d'épargne invalidité pour personnes handicapées du gouvernement fédéral. Ce régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne visant à aider les parents et d'autres personnes à accumuler de l'épargne et à assurer ainsi la sécurité financière à long terme d'une personne qui a droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous vous invitons à vous renseigner sur le site de l'ARC.
- Madame Lamoureux mentionne qu'il semble n'y avoir aucun programme entre les classes Phénix et les programmes FMS et FPT. Mme Martinoli mentionne que le programme FMS n'est que d'un an et le programme FPT est un programme de 3 ans. Puisque la loi sur l'instruction publique oblige les écoles à offrir un enseignement jusqu'à l'âge de 21 ans, des programmes complémentaires devront être mis sur pied pour répondre à ces besoins. Les écoles secondaires travaillent présentement sur la problématique de l'entre deux programmes.

### **13. Sujets divers**

Aucun.

#### **14. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 22h20 par Madame Carmen Poulin et secondée par Madame Julie Drouin.

Rédigé par :  
Mme Julie Drouin, Présidente

JD / ip